



INVITATION

A L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

29 février 2020
10h15 à 13h

*Comme nous attendons de nombreuses participantes, nous vous prions de venir en avance et de vous inscrire avec ce [formulaire](#) au plus tard jusqu'au **vendredi 21 février**.*

Aula du Progr à Berne
Waisenhausplatz 30
3001 Berne



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'Assemblée générale**
- 2. Communications**
- 3. Élection d'une co-présidente des Femmes* socialistes suisses**
- 4. Thèmes principaux et projets des Femmes* socialistes suisses**
- 5. Prévoyance vieillesse : l'année 2020 sera décisive ! – Avec Gabriela Medici du USS**
- 6. Les Femmes*socialistes suisses réseautent - Avec Michèle Meyer des Femmes* socialistes Bâle-Campagne**
- 7. Divers**
- 8. Apéritif avec Mattea Meyer et Priska Seiler Graf**



INFORMATIONS PRATIQUES

Heure et lieu

L'Assemblée générale des Femmes* socialistes suisses se déroulera le 29 février 2020, de 10h15 à 13h00, dans l'auditorium du centre culturel Progr, Waisenhausplatz 30, à Berne.

Cartes de vote

Les cartes de vote seront distribuées aux membres lors de la signature de la liste de présence.

Délai pour les propositions et candidatures

Les propositions et candidatures à la Co-présidence des Femmes* socialistes suisses doivent être soumises au secrétariat central des Femmes* socialistes suisses par écrit jusqu'au samedi 8 février (gina.lamantia@sp-frauen.ch). Les candidatures au poste de co-présidente doivent comprendre un curriculum vitae et une courte lettre de motivation. Le Comité directeur invitera les candidates à des auditions le 11 février (ou selon accord).

Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale, comprenant les dossiers de candidatures des candidates et les commentaires éventuels du Comité directeur sur les propositions reçues, ainsi que tout autre document éventuel, sera publiée le samedi 15 février sur le site internet des Femmes* socialistes suisses. Aucun document ne sera distribué sur les tables. Veuillez donc imprimer si vous désirez une copie papier de ces documents.

Ouverture de l'Assemblée générale et nomination des scrutatrices

Immédiatement après son ouverture, l'Assemblée générale élira la présidente du bureau de vote et les scrutatrices.

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent à la secrétaire de l'Assemblée générale pour les demandes de prise de parole. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Une troisième prise de parole sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.

Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole, pour décider de la clôture de la liste des orateurs et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, la liste des oratrices encore inscrites est annoncée. Si la décision est prise de clore la liste des oratrices, seules les oratrices inscrites auront droit à la parole.



Votes

La majorité simple s'applique aux votes. En cas d'égalité des voix, celle de la est prépondérante. La présidente fait compter les voix si la majorité ne peut être clairement déterminée ou si le comptage est demandé par l'assemblée.

Procédure d'élection

Dans le cas de plusieurs candidates au poste de co-présidente des Femmes* socialistes suisses, un vote à l'urne avec bulletins de vote aura lieu. La procédure électorale est expliquée au début des élections et soumise à l'Assemblée pour approbation. Le bureau de vote est constitué de la présidente du bureau de vote et des scrutatrices.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 novembre 2019 est désormais disponible sur Internet et peut être consulté ou téléchargé [ici](#).

Conduite des débats

La présidente de séance veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de l'assemblée après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente de séance.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

Procès-verbal de la décision

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.

Restauration

Vous trouverez de quoi boire et manger au restaurant du centre culturel Progr. Bien évidemment, vous pouvez aussi amener votre propre nourriture.

Service de garde d'enfants

Les Femmes* socialistes suisses offrent un service gratuit de garde d'enfants lors de l'Assemblée générale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons d'inscrire vos enfants avant le 21 février pour qu'ils soient pris en charge (gina.lamantia@sp-frauen.ch), en indiquant leur âge.